



Communiqué 2023-35 Le 30 novembre 2023

Audience au Tribunal (TAT) pour l'arme et le CRPQ

Bonjour à tous les membres,

Tel qu'annoncé dans un communiqué précédent, les audiences ont continué les 28 et 29 novembre 2023. Nous sommes rendus à 16 journées d'audience. Dès le 28 au matin le tribunal a informé les parties de certains problèmes informatiques en lien avec le nombre de documents dont le total fait maintenant 7255 pages. Après quelques questions sur le déroulement des prochains jours l'audience a pu commencer.

Le contre-interrogatoire de M. Éric Hugron, responsable de la formation à CRQ, s'est poursuivi. Notre avocate l'a questionné sur plusieurs sujets dont sur les scénarios enseignés à la formation de base de l'ENPQ où la réalité du terrain n'est pas vraiment prise en compte mais surtout sur le temps démesuré qui s'écoule avant qu'un policier arrive sur place lors d'une demande d'assistance. Aussi nous voulions savoir si les formations avaient été modifiées depuis 2020 suite à la connaissance des événements et rapports qui ont motivé notre cause depuis cette date, la réponse a été non.

En après-midi du 28 novembre, M. Claude Pigeon de la direction générale des opérations a commencé son témoignage qui s'est poursuivi le lendemain. Il a expliqué son implication et sa responsabilité dans l'organisation surtout en lien avec la santé et sécurité au travail, les procédures et l'historique qui justifie, selon lui, les décisions de l'employeur. À noter qu'il a été interrogé par son avocate seulement, le contre-interrogatoire suivra lors des prochaines audiences.

M. Pigeon a témoigné sur des échanges de lettres entre CRQ et le MSP concernant un changement à l'acte de nomination. Le 20 octobre dernier la sous-ministre (MSP) écrivait ceci à M. Guy Tremblay : « *Je vous confirme que le ministère de la Sécurité publique est effectivement disposé à modifier les actes de nomination des contrôleurs routiers, et ce, afin de modifier l'énoncé relatif à l'interdiction de porter ou d'utiliser une arme à feu ou une arme intermédiaire* » afin de permettre l'arme à impulsion électrique (Taser).

Mais le 24 novembre, la même sous-ministre écrivait ceci à M. Tremblay « *je vous confirme que le ministère de la Sécurité publique maintient sa décision d'interdire l'arme à impulsion électrique (AIE) dans l'exercice des pouvoirs attribués par les actes de nomination des contrôleurs routiers comme constables spéciaux* ».

Il y a eu un virage à 180 degrés de la part du MSP, aucune raison n'est évoquée présentement. Et cette lettre se termine ainsi « *que le ministère ne prendra pas de décision au sujet de l'arme et qu'il demeure attentif aux procédures en cours* ». Il faut comprendre qu'ils sont en attente du jugement de la cause au TAT qui devrait se produire quelque part en début de 2024.

CRQ a fait toutes les démarches pour obtenir le « Taser », ça avait été accepté, mais nous comprenons qu'il y a beaucoup de lobbying et d'intervenants dans ce dossier qui ont une autre position, et que pour l'instant ils ont eu une victoire. La Fraternité suit le dossier de très proche et fera toutes les interventions possibles. Notre but reste toujours l'arme de service et l'accès au CRPQ.

Les prochaines dates prévues au calendrier, sont les 12 et 13 décembre ce qui devraient permettre la fin de la preuve de l'employeur et les contres interrogatoires de notre avocate, mais dans un souci de ne pas prolonger indûment les audiences au-delà des 3 jours qui sont réservés aux plaidoiries en avril 2024. Une autre journée a été prévue le 6 mars prochain.

Merci

Votre exécutif